

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2017
REUNION ORDINAIRE

Le 20 Avril 2017, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le 12 Avril 2017, en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie à 20h30 sous la présidence de Monsieur Christophe BARGE, Maire.

PRESENTS : Mr Christophe BARGE - Mr Hubert BARRAL - Mme Muriel METAY - Mr Bernard CAILLER - Mme Laure GAILLARD - Mme Brigitte SOARES - Mme Lauraine GARNIER - Mr Eric PILADELLI - Mme Nadia BENAFLA

ABSENTS / EXCUSES : Mr Alain MARTIN - Mme Corinne SULPICE - Mme Mélanie MARTIN - Mr Grégoire CROZIER - Mme Laure METAY - Mr Pascal ROMEUR

POUVOIRS : Mme Corinne SULPICE a donné pouvoir à Mr Christophe BARGE
Mme Laure METAY a donné pouvoir à Mme Muriel METAY

Mme Lauraine GARNIER a été nommée secrétaire de séance.

Début de séance : 20H42

☐ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

→ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9, le procès-verbal de la séance du 23 Mars 2017 transmis à l'ensemble des membres ne soulevant aucune objection est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés dans la forme et rédaction proposée.

☐ DELIBERATION CONCERNANT LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2017-2020 (C2017D15)

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 24 avril 2015, le Projet Educatif Territorial (PEDT) a été approuvé et établi pour une durée de trois ans soit de 2014 à 2017. Par conséquent, il explique qu'il est nécessaire de renouveler et de réactualiser ce document. Pour ce faire, différentes réunions ont eu lieu avec les membres du Comité de pilotage du PEDT afin de faire une proposition aux élus. Monsieur le Maire présente par vidéo projection ce Projet Educatif Territorial (PEDT) et propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la rédaction de celui-ci.

→ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés le Projet Educatif Territorial (PEDT) tel que proposé pour une durée de trois ans soit de 2017 à 2020.

☐ DELIBERATION PARTICIPATION COMMUNE DE LENTIOL FRAIS SORTIES PISCINE ANNEE SCOLAIRE 2016-2017(C2017D16)

Monsieur le Maire rappelle que les élèves des classes de grande section de maternelle, CP, CE1 et CM2 de l'école ont bénéficié de l'activité piscine durant l'année scolaire 2016-2017. Il précise que les élèves de la commune de Lentiol scolarisés à Marcollin dans lesdites classes ont participé à ces sorties et que le montant des frais inhérents dus par la commune de Lentiol atteint la somme de 268.40 €. Il propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter le règlement de ces frais par la commune de Lentiol, au titre de l'année scolaire 2016-2017.

→ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, le paiement par la commune de Lentiol des frais occasionnés par les sorties « piscine » durant l'année scolaire 2016-2017 pour un montant de 268.40 €.

❑ DELIBERATION CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES SUITE A LA MISE EN PLACE DES NOUVELLES ACTIVITES PEDAGOGIQUES (NAP) (C2017D17)

Monsieur le Maire rappelle que les enfants de la commune de Lentiol sont scolarisés à l'école publique de Marcollin depuis 1990. Il rappelle qu'une convention de participation financière aux frais de scolarité a été conclue entre les deux communes en date du 1^{er} septembre 2008 ; les autres dépenses étant exclues. Il précise que la commune de Marcollin a mis en place depuis la rentrée 2014, la réforme des rythmes scolaires et par conséquent, de Nouvelles Activités Péricolaires (NAP) ont été mises en œuvre. Les activités proposées s'articulent autour des domaines suivants :

- artistiques et culturels,
- physiques et sportifs,
- sociaux et civiques,
- scientifiques et techniques.

Aussi, afin de répondre au mieux aux besoins liés à la mise en place de ces Nouvelles Activités Péricolaires, avec pour ambition de toucher le maximum d'enfants, il est apparu nécessaire de renforcer l'effectif des animateurs existants de la commune de Marcollin. Par conséquent, il propose au Conseil Municipal de demander à la commune de Lentiol de contribuer financièrement au prorata des élèves scolarisés à l'école de Marcollin.

De plus, une participation sera demandée concernant l'intervention annuelle à l'école du centre médico scolaire de la Côte Saint André, qui effectue un suivi médical de chaque enfant. Cette intervention est facturée 1 € par élève selon la convention du 12 juillet 2016.

Pour ce faire une convention doit être établie et signée par les deux communes.

→ Le Conseil Municipal, après échange et délibération, accepte à l'unanimité des membres présents ou représentés, de demander à la commune de Lentiol de participer financièrement aux frais engendrés par les activités péricolaires et aux frais liés à l'intervention du centre médico scolaire. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

❑ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire,

❖ **INFORME** le Conseil Municipal des différents dossiers d'urbanisme en cours.

❖ **RAPPELLE** que depuis le transfert de compétences, c'est désormais Bièvre Isère Communauté qui s'occupe du Droit de Prémption Urbain. Ainsi, le Maire **donne un avis écrit** pour accompagner la demande et Bièvre Isère décide et répond directement au demandeur. Il informe le Conseil Municipal de la réception d'une DIA :

DIA n°2017/02 – transmise par l'Etude notariale de Beaurepaire

Date réception : 07 Avril 2017 par LRAR

Me Laurence DESCHAMPS à 38270 BEAUREPAIRE

Vente amiable

Parcelle ZK 43 – 7a00ca – en zone NAa

Prix 198.000 euros (cent quatre vingt dix huit mille euros)

Avis du Maire : Pas de préemption de la part de la Commune

Transmis à Bièvre Isère Communauté le 12/04/2017 pour décision

❖ **PROPOSE** qu'une inauguration de la plaine de jeux soit organisée par le Conseil Municipal Enfants Marcollin / Lentiol une fois les jeux installés. Les enfants y réfléchissent.

❖ **EXPLIQUE** que les agents du service technique entretiennent le bâtiment préfabriqué utilisé dans le cadre des Nouvelles Activités Péricolaires (NAP) et qu'ils ont équipé la remorque communale d'une citerne pour l'arrosage.

❖ **FAIT PART** d'une délibération qui sera prochainement mise à l'ordre du jour du Conseil concernant la validation des travaux de l'année réalisés par le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI).

❖ **FAIT PART** des dates des différentes réunions et événements à venir : commission péricolaire le mercredi 10 mai, soirée jeux à Lentiol le samedi 13 mai,...

Fin de séance : 22H20

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 18 MAI 2017 – 20H30